

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 DECEMBRE 2010 - 20 H 00

L'an deux mil dix, le vendredi 10 Décembre à 20 h 00, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Étaient présents	M. JACOB, M. BRAY, Mme GAYRAUD, M. JEUNEMAITRE, Mme BAIOCCHI, M. PATRON, Mme CHEVET, M. DEMAISON, M. BENECH, M. JIBRIL, Mme HOTIN, Mme ARONIO DE ROMBLAY, Mme GOURC, M. LEBEL, Mme GONCALVES, Mme VAUDO, M. GUILLABERT, Mme AUGÉ, M. PERCHERON, Mme CANAPI, Mme BAALI CHERIF, M. MAREUIL, Mme SIORAT-BROU, Mme ANDRE, M. OUNOUGH (arrivée 20h14), Mme GERARD
Excusé(s) représenté(s)	M. PIERSON, adjoint, par M. JEUNEMAITRE Mme PRADOUX, adjoint, par M. JACOB Mme WOLF, conseiller municipal, par Mme CHEVET Mme OCANA, conseiller municipal, par M. BRAY M. BOURENANE, conseiller municipal, par M. DEMAISON M. CHARON, conseiller municipal, par Mme GAYRAUD
Excusé(s) non représenté(s)	M. CORNEILLE
Absent(s)	
Secrétaire de séance :	Mme GONCALVES

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	26.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	6.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	1.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 03.12.2010	

---oooOooo---

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité (" 31 voix "pour"), Mme GONCALVES est désignée secrétaire de séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2010

Monsieur MAREUIL demande que soit rajouté : "au nom du groupe Provins Autrement" dans son intervention concernant le Centre Hospitalier page 31 du procès verbal.

Modification acceptée à l'unanimité (31 voix « pour »)

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur JACOB propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour des travaux d'aménagements de locaux à l'aire d'accueil "Villocran".

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que cette délibération soit ajoutée à l'ordre du jour et examinée.

OooOooo

ADMINISTRATION GENERALE, SECURITE

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE

Le conseil municipal prend acte des délégations exercées par le maire.

COHESION SOCIALE - LOGEMENT

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE AVEC L'ETAT – DEMANDE DE SUBVENTION POUR 2011

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De demander pour l'année 2011, la participation de l'État au titre de la politique de la ville sous forme d'une subvention annuelle pour le financement de toutes les actions engagées.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus et notamment la version définitive du CUCS.

DEVELOPPEMENT DURABLE - TRAVAUX

ARRIVEE DE M. OUNOUGH

EAU POTABLE / ASSAINISSEMENT – FIXATION DU TAUX DES SURTAXES COMMUNALES POUR L'ANNEE 2011

A la majorité (27 voix « pour » - 5 "abstentions" : M. MAREUIL, Mme SORAT-BROU, Mme ANDRE, M. OUNOUGH, Mme GERARD), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver les tarifs des surtaxes communales tels que détaillés ci-dessous pour l'année 2011 ;

Assainissement	Tous volumes de consommation confondus	0,4179 €/m3
EAU	0 à 2000 m3	0,2343 €
	2000 à 6000 m3	0,1487 €
	+ 6000 m3	0,0856 €

- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

ACCESSIBILITE DU POINT D'ARRET "AIRE D'ACCUEIL DE VILLECRAN" – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De donner son accord pour procéder aux travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite au point d'arrêt dénommé « Aire d'Accueil de Villecran ».
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional d'Ile de France
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

ACCESSIBILITE DU POINT D'ARRET "AIRE D'ACCUEIL DE VILLECRAN" – DEMANDE DE SUBVENTION AU STIF

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De donner son accord pour procéder aux travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite au point d'arrêt dénommé « Aire d'Accueil de Villecran ».
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter les subventions auprès du Syndicat des Transports d'Ile de France
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

AIDE A LA MISE EN PLACE DE PANNEAUX SOLAIRES ET PHOTOVOLTAIQUES AUX PARTICULIERS

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser le Maire à verser une participation de 10 % du coût d'acquisition plafonné à 15.000 € H.T.
- ⇒ D'effectuer les opérations de contrôle sur place des installations par un technicien de la collectivité.
- ⇒ De rappeler que cette aide n'est effective qu'une seule fois à la 1^{ère} mise en place des panneaux solaires ou photovoltaïques, et que tous les frais inhérents au fonctionnement et à la maintenance de cette installation restent à la charge pleine et entière du propriétaire.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

POURSUITE DE LA REPLANTATION DES BOULEVARDS ARBORES

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De donner son accord pour procéder aux travaux de replantation des boulevards arborés tels que la Contre Allée d'Aligre Nord côté Stade Demosthène Bobe, la Contre Allée d'Aligre Nord côté Route de Nanteuil, l'Allée des Remparts, le Boulevard Plessier et le Boulevard du Grand Quartier Général.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à :
 - solliciter des aides aussi élevées que possible auprès de l'Agence des Espaces Verts et des différentes collectivités et organismes susceptibles d'apporter leur aide;
 - décrire cette opération aux budgets 2011 et 2012;
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

DECLASSEMENT DE LA VOIE PRIVEE CADASTREE SECTION AN n°740 DANS LE DOMAINE COMMUNAL

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De donner son accord sur ce transfert pour l'euro symbolique de la voie privée cadastrée section AN n°740 de 327 m² appartenant au Conseil Général après remise en état de la voirie.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT DES COMMUNES (D.G.E.) – EXERCICE 2011

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver les différents projets concernant les travaux éligibles à la D.G.E. 2011 tels que décrits ci-avant, à savoir :
 - 1^{ère} catégorie : Opérations scolaires

Réfection toiture Groupe scolaire du Terrier Rouge

Coût : 51.000,00 Euros H.T.

travaux d'aménagement de locaux existants en vue de l'installation d'une salle informatique au groupe scolaire des Coudoux:

Le coût de ces travaux est estimé à 46.000,00€uros H.T.

- 3^{ème} catégorie : Travaux d'aménagement de protection du patrimoine et travaux d'aménagement divers

Réfection de la couverture de 2 tourelles de la Tour César et travaux de délierrage :

Coût : 92.000,00 Euros H.T.

Travaux et mobiliers, aménagement de locaux de réception des visiteurs à l'Aire d'Accueil de Villecran :

Le coût de ces travaux est estimé à 150.000,00€uros H.T.

- ⇒ De solliciter les aides financières de l'Etat au titre de la D.G.E. 2011 ;
- ⇒ De rappeler que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2011 ;
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – PROLONGATION DU DELAI DE LA DUREE DES ETUDES

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser le Maire à prolonger le délai d'étude d'un an.
- ⇒ En conséquence, dire que la concertation prévue par la délibération n°09.77 en date du 07 décembre 2009 sera poursuivie jusqu'à l'arrêt du projet de révision par le Conseil Municipal, selon les modalités définies dans cette même délibération.
- ⇒ A l'issue de cette concertation, M. le Maire en présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibèrera afin d'arrêter le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.
- ⇒ La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues par les articles R. 123-24 et R. 123-25 du Code de l'urbanisme.
- ⇒ La présente délibération sera notifiée aux autorités visées à l'article L. 123-6 du Code de l'urbanisme.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR DES TRAVAU D'INTERET LOCAL – TRAVAUX DE VOIRIE

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De donner son accord pour procéder aux travaux de réfection de la voirie des rues du centre ville, conformément aux devis descriptifs qui accompagneront le dossier transmis au service de l'État.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter une subvention auprès de l'État, dans le cadre de travaux d'intérêt local.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

CREATION D'UN ESPACE DE STATIONNEMENT EN VILLE HAUTE (location d'une parcelle de terrain cadastrée AS 39 – située 8 rue des Orfèvres à Provins)

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De donner son accord, pour louer pendant une durée de 18 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 les parcelles cadastrées AS 38 et AS 39, de contenances cadastrales respectives de 370 m² et 1.165m², situées Chemin de la porte au Pain et 8 rue des Orfèvres en ville haute, appartenant à M. Jean-Baptiste PRIEUR, moyennant un loyer annuel révisable de 1.500 € net.
- ⇒ De rappeler, que cette location a pour finalité la création un nouvel espace de stationnement public en Ville Haute dont l'investissement et les charges d'entretien incomberont par la suite à la Ville.
- ⇒ D'inscrire la dépense au compte : 6132 / 822
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

AIRE D'ACCUEIL DE VILLECRAN – TRAVAUX D'AMENAGEMENT – LOCAUX DE RECEPTION DES VISITEURS – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De donner son accord pour procéder aux travaux décrits ci-dessus conformément aux devis descriptifs qui accompagneront le dossier transmis aux services de l'Etat.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer le marché à intervenir découlant d'une procédure formalisée avec les entreprises pour la réalisation de ces travaux.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter l'aide financière de l'État au titre de la réserve parlementaire (travaux d'intérêt local) et auprès du Comité Départemental du Tourisme.
- ⇒ D'inscrire cette opération dans le cadre du budget 2011.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

CULTURE, ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION "LE R'MON TEMPS"

A l'unanimité (31 voix « pour » - *M. LEBEL, membre de cette association, s'abstient*), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association «R'Montemps» pour l'organisation d'un Marché médiéval de Noël les 11 et 12 décembre 2010 Place du Châtel,
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.

ENSEIGNEMENT, RESTAURATION SCOLAIRE

COOPERATIVES SCOLAIRES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2011

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'attribuer aux coopératives, au titre de l'exercice 2011, les sommes récapitulées dans le tableau joint en annexe;

- ⇒ D'inscrire les dépenses correspondantes au compte 255 6574 du budget de l'année considérée, sachant qu'une actualisation de 2 % par rapport à l'année 2010 a été appliquée;
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

FINANCES

TARIFS DANS LES SERVICES PUBLICS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2011

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'appliquer, à partir du 1^{er} janvier 2011, les tarifs tels qu'ils sont reproduits dans les annexes jointes à la présente avec une actualisation de 2 % ou avec une actualisation dont le montant est en rapport avec la nature de l'activité.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus

ADMISSION EN NON VALEUR DES PRODUITS IRRECOUVRABLES

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De bien vouloir admettre ces produits en non valeur pour un montant de 4.744,71 euros.

Ces produits concernent :

- de la restauration scolaire pour 785,00 euros
- des classes de neige pour 179,61 euros
- des frais d'occupation du domaine public pour 2.368,50 euros
- des remboursements de frais divers pour 125,60 euros
- des loyers pour 1.286,00 euros.

- ⇒ d'autoriser le Trésor Public à mettre en œuvre, en tant que de besoin, les poursuites permettant le recouvrement de ces créances en cas de retour à meilleure fortune des redevables concernés, en dehors des cas de faillite jugés par le Tribunal du commerce.
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.

TARIFICATION DES TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE MUNICIPALE DIRECTE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2011

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'adopter les taux proposés ci-après, conformément aux modalités de calcul jointes en annexe :

Cadre A	:	41,62 euros
Cadre B	:	31,25 euros
Cadre C	:	25,86 euros

- ⇒ De dire que ces coûts serviront de référence à la facturation de travaux effectués par la Ville de Provins pour le compte d'un tiers.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

FIXATION DU TAUX D'IMPOTS 2011

A la majorité (27 voix « pour » - 5 "abstentions" : M. MAREUIL, Mme SIORAT-BROU, Mme ANDRE, M. OUNOUGH, Mme GERARD), le conseil municipal décide :

- ⇒ de voter pour 2011, les taux ci-dessous :

	Taux Communaux 2010	Taux communaux 2011
TAXE D'HABITATION	17,17%	17,00 %
TAXE FONCIERE	24,11%	23,87 %
TAXE FONCIERE NON BATI	49,58%	49,09 %

⇒ d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 ET DE SES BUDGETS ANNEXES

A la majorité (27 voix « pour » - 5 "abstentions" : M. MAREUIL, Mme SIORAT-BROU, Mme ANDRE, M. OUNOUGH, Mme GERARD), le conseil municipal décide :

⇒ d'adopter le budget primitif 2011 et ses budgets annexes

⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

SUBVENTION 2011 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISME DE DROIT PRIVE – VERSEMENT D'UN PREMIER ACOMPTE

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ d'autoriser l'attribution d'un acompte de subvention aux associations et organisme de droit privé tel qu'annexé à la présente du montant accordé en 2010,

⇒ de rappeler que les crédits sont inscrits au budget primitif 2011.

⇒ de dire que les acomptes seront versés en janvier 2011.

⇒ d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PROVINS AU TITRE DE L'ANNEE 2011

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ D'attribuer une somme de 33 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Provins au titre de la subvention de fonctionnement, calculée au plus juste pour l'année 2011.

⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

oooOooo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h00.

Le présent compte rendu est consultable en ligne sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.mairie-provins.fr

le Maire,



Christian JACOB